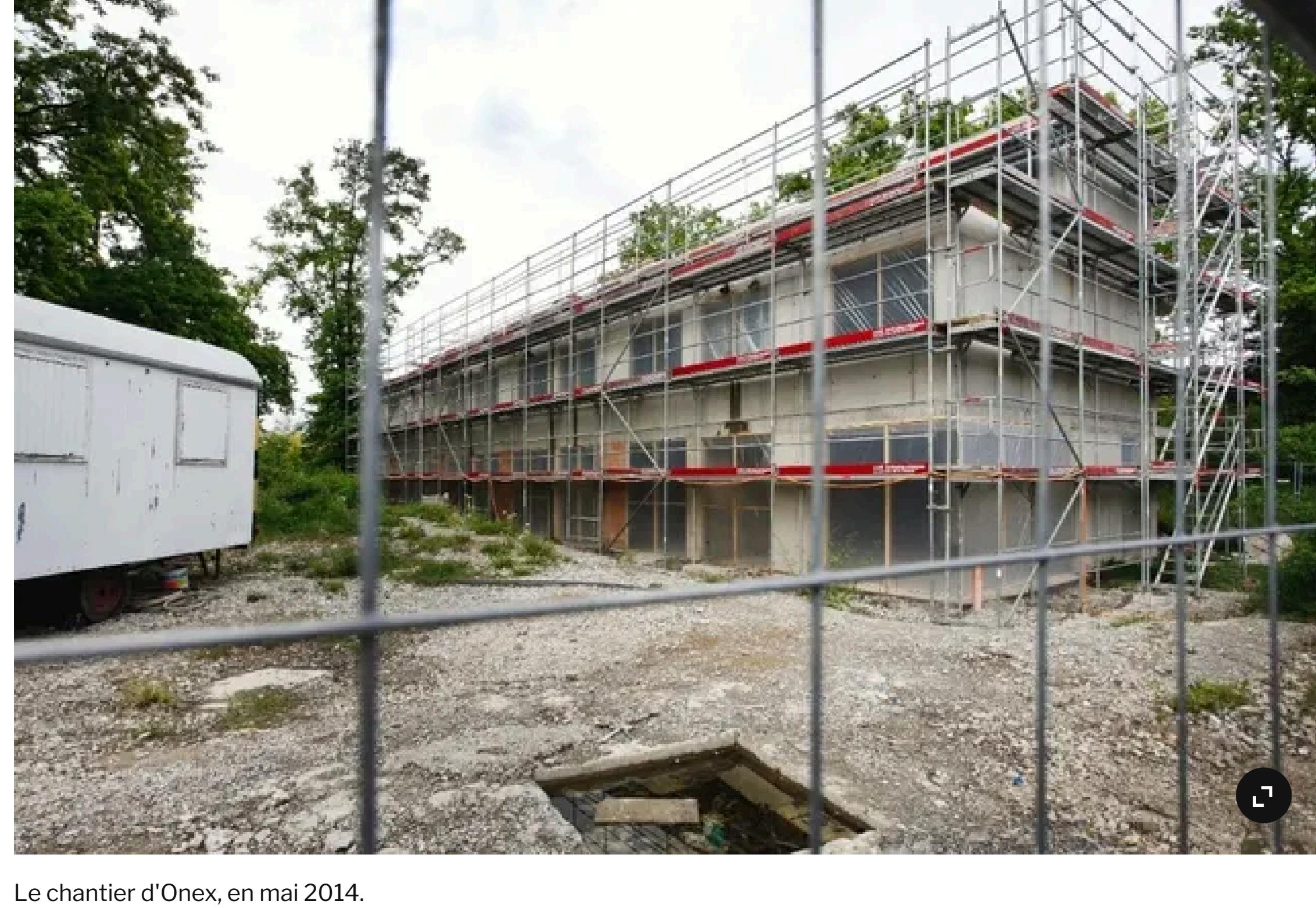


Un accord financier entre promoteurs et lésés semble en passe d'être conclu

Une audience à huis clos a eu lieu lundi devant le Tribunal de première instance.

Laurence Bézaguet, Catherine Focas
Publié: 26.02.2019, 07h43

Partager | Imprimer | Envoyer



Le chantier d'Onex, en mai 2014.

Frank Menthé

Après le psychodrame de mercredi, l'heure est plutôt à l'apaisement dans l'affaire qui oppose deux promoteurs douteux à leurs 300 victimes. Un accord financier semble en passe d'être conclu. «Le concordat, nouvelle formule, devrait être accepté, nous a indiqué, lundi, un avocat à la sortie d'une audience du Tribunal de première Instance. La double majorité nécessaire a visiblement été atteinte.»

De bonne source, sur les 300 victimes et 30 millions de créances en jeu, quelque 220 lésés, représentant environ 22 millions, ont voté le nouveau concordat, selon une information donnée par le commissaire au sursis Me Peter Pirk, en début de séance. «Je suis satisfait que suite à l'audience houleuse de mercredi, les choses se soient apaisées, déclare Me Romain Riether, collaborateur de l'étude Meyer-Zehnder, qui défend cinq créanciers d'Onex. On partait sur un scénario très conflictuel et on débouche sur un dénouement inespéré.»

Sous la pression des victimes et de leurs avocats, les deux hommes d'affaires déchus ont finalement accepté de supprimer de leur projet d'accord financier (concordat par abandon d'actifs) deux paragraphes litigieux. Ces articles avaient provoqué la colère d'une grande partie des lésés, qui craignaient qu'on ne tente à nouveau de les rouler dans la farine.

Ils avaient de quoi se méfier. Pour rappel, le duo a défrayé la chronique dès 2013. Il faisait miroiter d'alléchantes offres immobilières dans le cadre d'opérations peu catholiques: villas inachevées à Chancy, chantier stoppé à Onex. Entre autres. Bien des clients avaient dû verser des acomptes importants pour des logements jamais livrés. Les deux hommes, prévenus de gestion déloyale et d'abus de confiance, ont fait perdre des milliers de francs à chaque plaignant.

Une affaire d'intérêt public. Ce qui rend encore plus étonnant le huis clos prononcé par le juge Claude Auer lundi. Considérant que cette affaire était particulièrement sensible, le magistrat aurait voulu éloigner les personnes qui n'étaient pas directement concernées, notamment les journalistes.

Pour Me Dimitri Tzortzis, dont le client a perdu 250 000 francs, «certaines questions juridiques sont toujours présentes et il n'est pas certain que le tribunal homologue le concordat». Le juge devrait rendre sa décision prochainement

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à community-feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

Les plus lus



● **Live** [Drame de Crans-Montana](#)
Toutes les victimes décédées ont été identifiées

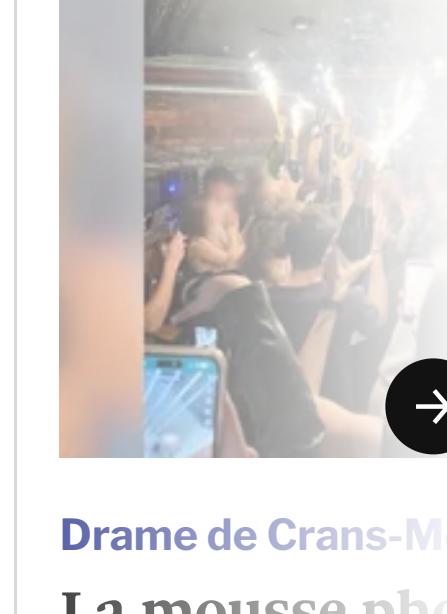
Vers le Ticker →



[Drame de Crans-Montana](#)
Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés



[Drame de Crans-Montana](#)
Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halpérin



[Drame de Crans-Montana](#)
La mousse photo inflammable, un lambda dans les magasins